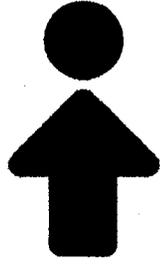


Commission de l'économie et du
travail

Déposé le : 4 décembre 2006

No. CET-95

Secrétaire : Lise St-Hilaire



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

Opinion de la FTQ déposée à la Commission de l'économie et du travail
sur le projet de loi 52
concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique

Le 4 décembre 2006

Mise en contexte

La FTQ, avec plus de un demi-million de membres provenant très majoritairement du secteur privé, est de loin l'organisation québécoise la plus représentative dans la grande entreprise ainsi que dans le secteur manufacturier québécois. Plus grande centrale syndicale du Québec, la FTQ représente également plus de 80 % des travailleurs des usines de pâtes et papiers, des scieries, de la foresterie en général.

Depuis plus de 50 ans, la FTQ a été de tous les débats sur l'importance du développement régional, notamment par la création et le maintien d'emplois de qualité. À cet égard, la centrale a fait œuvre de pionnier en créant, en 1983, le Fonds de solidarité, joignant ainsi les gestes concrets à la parole.

Enfin la FTQ intervient régulièrement dans les débats sur la tarification de l'électricité en prônant une structure tarifaire progressive, équitable et compétitive tant pour les consommateurs résidentiels que pour les entreprises et la grande industrie. Nous considérons que l'électricité est au développement économique du Québec et de ses régions ce que l'oxygène est à la vie humaine.

Pour un processus transparent

C'est dans cette optique que nous intervenons dans le présent débat sur la mise en place de la stratégie énergétique du Québec, sur les rôles et responsabilités respectifs de la Régie de l'énergie et de l'Agence de l'efficacité énergétique.

D'entrée de jeu, nous partageons les constats, inquiétudes et demandes formulés par l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et la Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) dans un mémoire déposé récemment à la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

Nous faisons donc nôtres certaines des principales demandes de ces deux organismes adressées au gouvernement du Québec, soit :

- La reconnaissance formelle dans la stratégie énergétique du rôle de l'électricité comme outil de développement économique régional;
- La préservation effective du patrimoine industriel que représentent les grandes entreprises consommatrices;
- L'établissement par Hydro-Québec de tarifs compétitifs par le biais d'une politique tarifaire stable, juste et prévisible;

Nous estimons de plus que les changements découlant de la mise en place de la stratégie énergétique, du mode de financement de l'agence de l'efficacité énergétique et des responsabilités dévolues à la Régie de l'énergie doivent se faire dans un contexte de transparence et de reddition de comptes.

Nous estimons que la mise en place de la stratégie énergétique doit se faire avec le plus grand doigté en tenant compte de ses impacts sur les tarifs résidentiels et industriels, sur le développement économique régional et, ultimement, sur le maintien d'emplois de qualité.

Risques bien réels de désindustrialisation

Dans un autre contexte, nous aurions pu voir dans la position de l'AQCIE et du CIFQ un argument de négociation pour l'obtention de tarifs privilégiés avec à la clé une menace de délocalisation de pans entiers de nos infrastructures industrielles.

Mais tel n'est pas le cas ici et la véritable saignée dont nos membres oeuvrant dans le secteur manufacturier et dans la grande entreprise sont victimes depuis deux ans est là pour témoigner de tout le sérieux avec lequel il faut aborder une potentielle désindustrialisation et, par conséquent, un déclin économique, notamment dans les régions.

L'attrait de marchés plus compétitifs pour la grande industrie, en termes de coûts de main-d'œuvre, de règles laxistes en santé et sécurité du travail, de précarité des conditions de travail est bien réel. Même si nous dénonçons ces pratiques et que nous militons pour l'inclusion de clauses sociales et de filets de protection des conditions de travail dans les grands accords multilatéraux, nous savons fort bien que les entreprises ne font pas des affaires au Québec par charité ou grandeur d'âme. Elles doivent y trouver un certain avantage au chapitre de la compétitivité.

Coûts énergétiques : un avantage compétitif important pour le Québec

Depuis près de 50 ans, l'essor économique important du Québec s'est conjugué avec des coûts énergétiques abordables. À cet égard, le Québec se compare avantageusement au reste de l'Amérique du Nord et même aux économies émergentes du Sud-Est asiatique.

Nous partageons les inquiétudes quant à un déclin de l'investissement industriel au Québec, notamment des industries énergivores, conséquence (en bonne partie) de tarifs d'électricité volatiles et imprévisibles.

Nous demandons donc au gouvernement de tenir compte de ces inquiétudes, fondées quant à nous, dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec.